

Une nouvelle année débute



Gilles LANIO
Président de l'UNAF

Au nom de l'UNAF, je tiens à vous présenter ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour l'année 2017. Souhaitons que 2016 ne soit qu'un mauvais souvenir pour l'apiculture, qu'enfin nos ruches débordent d'abeilles, que les maturateurs se remplissent de miel et que les ventes à un prix rémunérateur soient au rendez-vous.

2016 s'en va

Il est de coutume, lorsqu'une année se termine, de faire le bilan sur les mois écoulés. Résumer toute une année en quelques mots est un exercice difficile... Pour autant, en ce qui concerne notre pays, la folie des hommes a fait que le terrorisme et tout ce qu'il engendre semblent bien s'installer, la crise agricole qui a secoué la France entière perdure, les conditions météorologiques catastrophiques, la crise de confiance des citoyens à l'égard de leurs élus, et pas seulement en France, montrent un mal profond qui s'installe dans les sociétés dites démocratiques. Côté positif, la prise de conscience de notre responsabilité dans le dérèglement climatique suite à la tenue de la COP 21 a marqué les esprits. La loi biodiversité, elle, a mobilisé énormément de personnes et suscité de nombreux débats... L'interdiction des néonicotinoïdes en 2018 avec, certes, des dérogations possibles jusqu'en 2020 constitue néanmoins une victoire considérable pour l'UNAF et les apiculteurs ! Par ailleurs, le développement constant de l'agriculture biologique démontre une fois encore que le consommateur devient un réel acteur du changement et que ce mouvement ne relève pas de l'utopie.

2017 arrive

Une nouvelle année qui débute se doit de commencer avec de la volonté, de l'optimisme, de l'espoir, et en ces temps difficiles il en faut. Les apiculteurs devront rester attentifs, 2017 va être une année d'élections. Les premiers mois vont être les mois des promesses, car tout le monde le sait, les promesses lors des campagnes électorales ne manquent pas. Chacun devra faire son choix en son âme et conscience mais devra avant tout noter les incohérences, les incompatibilités afin de limiter les futures désillusions. Un ou une candidate qui prône une agriculture intensive libérée des contraintes environnementales ne peut prétendre vouloir protéger l'apiculture et les insectes pollinisateurs. Une nouvelle fois, l'UNAF interpellera l'ensemble des candidats aux futures élections pour que l'apiculture soit réellement prise en considération.

Inquiétant

Quand l'argent commence à se faire rare, il devient nécessaire de faire des choix. En fin d'année 2016, à l'heure des budgets prévisionnels pour l'année à venir, dans les départements, les régions, les budgets ont été présentés, débattus et votés. La réalité apparaît au grand jour, les masques tombent.

Parmi les victimes de ces coupes financières, les associations sont nombreuses à en faire les frais et surtout les associations de protection de l'environnement, pourtant reconnues d'utilité publique. Les arguments mis en avant pour tenter d'expliquer ces orientations sont pitoyables : « On ne va quand même pas continuer à financer ceux qui parfois nous attaquent en justice ».

Entendre ce genre de propos de la part d'un élu est très grave, c'est tout simplement vouloir être au-dessus des lois et c'est inadmissible, eux qui les premiers devraient être exemplaires au niveau du respect de la loi. Ces associations de protection de l'environnement sont tout simplement des garde-fous au service de la société pour éviter aux élus de faire des « bêtises ». Elles devraient être encouragées et remerciées pour le service qu'elles rendent.

Bien tout lire

On ne le dira jamais assez, il faut toujours prendre le temps de tout lire avant de signer, d'utiliser un produit, une machine... L'arrêté de 2006 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits pesticides a été abrogé le 6 juillet 2016 et un nouvel arrêté devrait voir le jour. L'histoire ne manque pas d'exemples où c'est le lampiste qui paye, la formule employée parfois par ceux que l'on pourrait penser responsables est : « Responsable, mais pas coupable ». Suite à l'abrogation de l'arrêté cité plus haut, la réponse du ministre est on ne peut plus clair : « Les autorisations de mise sur le marché devront naturellement être respectées ». Ceci dit, creusons un peu et regardons un peu autour de nous. Les céréales semées en début d'automne en agriculture intensive se voient traitées rapidement avec un désherbant, et parmi ces traitements, nombreux sont ceux qui contiennent du prosulfocarbe. Or, le fabricant, Syngenta, très prudent dans ses préconisations d'emploi, précise que l'utilisateur doit s'assurer, avant épandage de l'herbicide, qu'aucun exploitant arboricole se situant à moins d'un kilomètre ne prévoit de récolter des pommes postérieurement à l'épandage. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais il doit faire réfléchir. La dérive des produits existe bien, en cas de problème le coupable est tout désigné.